

L@VITRINE

L'ESSENTIEL DE L'INFO POUR LES COMMERÇANTS

CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE



Du 20 octobre au 2 novembre 2016

**ÉLECTIONS
CONSULAIRES P.4**



**DES AIDES POUR
SE DÉVELOPPER P.6**



**DES AIDES POUR
RECRUTER P.8**



**DES AIDES POUR
REBONDIR P.10**



**TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE P.11**



**FORMATION PERMIS
D'EXPLOITATION P.14**



**COMMERCE
ET TOURISME P.16**



**ANIMATIONS
COMMERCIALES P.17**



**ACTUALITÉS
P.18**

L@VITRINE

Sommaire

ÉLECTIONS CONSULAIRES

P. 04 ÉLECTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 2016 / **Donnez du pouvoir à votre entreprise : VOTEZ !**

P. 05 ÉLECTIONS : MODE D'EMPLOI / **Du 20 octobre au 2 novembre 2016, votez aux élections de la CCI Paris Île-de-France**

DES AIDES POUR SE DÉVELOPPER

P. 06 RÉGION / **FISAC : un nouvel appel à projet pour 2016**

P. 07 RÉGION / **Une aide régionale pour revitaliser le commerce en milieu rural**

DES AIDES POUR RECRUTER

P. 08 RÉGION / **Aides à l'embauche : mode d'emploi**



DES AIDES POUR REBONDIR

P. 10 RÉGION / Inondations en Île-de-France : les CCI au service des entreprises sinistrées

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

P. 11 ESSONNE / Être présent sur le net : un atout stratégique pour développer son activité

P. 12 RÉGION / Digitalisation des commerces : le numérique tarde encore à s'installer en boutique

P. 13 HAUTS-DE-SEINE / Une ville vraiment so shopping !

FORMATION - PERMIS EXPLOITATION (PEX/HYGIÈNE)

P. 14 RÉGION / « Un coup d'accélérateur à mon projet d'entreprise »

P. 15 RÉGION / « Une formation très instructive »

COMMERCE ET TOURISME

P. 16 PARIS / Euro 2016 : un bilan mitigé pour les commerces de la capitale

ANIMATIONS COMMERCIALES

P. 17 ESSONNE / Les Ulis : 20 ans de partenariats au service du commerce de proximité

ACTUALITÉS

P. 18 PARIS / Quand le commerce soigne son look

P. 19 ACCESSIBILITÉ / « Un accompagnement en beauté »

P. 20 ACCESSIBILITÉ / « Sans l'aide de la CCI, il m'aurait été difficile de me mettre aux normes »

ÉLECTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 2016

Donnez du pouvoir à votre entreprise : VOTEZ !

Du 20 octobre au 2 novembre 2016, les chefs d'entreprise, commerçants et les cadres dirigeants sont appelés à désigner leurs représentants au sein des chambres de commerce et d'industrie. Élus pour cinq ans, les membres des CCI participent activement au développement économique du territoire, à la promotion et à la défense de l'entreprise et des intérêts du monde économique. Voter massivement pour ces prochaines élections, c'est se donner plus de pouvoir pour faire entendre votre voix et celle de votre entreprise.

Fleuriste, dirigeant d'une grande entreprise internationale, restaurateur ou responsable d'une société informatique... Les élus de la CCI Paris Île-de-France sont à l'image de votre région, riche par la diversité de son tissu économique. A Paris, en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, en Essonne, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et dans le Val-d'Oise, ces dirigeants d'entreprise tous bénévoles, partagent, comme vous, les mêmes préoccupations et les mêmes aspirations.

DES ÉLUS DES ENTREPRISES

Faciliter la croissance des PME et le développement des commerces, révéler la richesse des talents, jeter des passerelles entre le monde de l'entreprise, de l'enseignement et de la recherche en développant la formation dans nos 24 écoles, bâtir des synergies entre les acteurs publics et privés sur les grands chantiers de développement tels que le Grand Paris, analyser les mutations économiques et technologiques pour mieux préparer l'avenir, renforcer l'attractivité du territoire, accompagner la transformation numérique des entreprises, les aider à conquérir de nouveaux marchés... Dans ces multiples domaines d'actions et d'intervention de la CCI Paris Île-de-France, les membres élus s'impliquent au quotidien pour

libérer l'initiative, accélérer toutes les dynamiques entrepreneuriales. Ils contribuent à renforcer la capacité d'intervention de votre Chambre de commerce et d'industrie, cet écosystème au service des entreprises, des jeunes et des territoires de la région capitale.

VOTER EN TOUTE SIMPLICITÉ

Parce que nous savons que votre temps est précieux, la CCI Paris Ile-de-France met tout en œuvre pour favoriser votre participation à ces élections en facilitant les démarches de vote. Vous pourrez ainsi voter soit par correspondance, soit par voie électronique. Le dispositif de vote électronique retenu se caractérise par sa convivialité et sa facilité d'utilisation. Il ne nécessite aucun téléchargement, ni aucune installation de logiciel.

Trois étapes suffisent pour voter : s'identifier, sélectionner ses candidats et transmettre son vote. « Depuis les élections de 2004 nous proposons cette modalité, explique Philippe Do, responsable des élections au sein de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France. 25 % des votants ont utilisé avec succès le vote électronique lors des dernières élections consulaires, en 2010 ».

Vous pouvez, bien entendu, voter avec le même matériel de vote par correspondance. Du 20 octobre au 2 novembre 2016, où que vous soyez, vous aurez ainsi la possibilité de voter et d'élire directement en ligne vos représentants.

**Voter pour la CCI,
c'est voter pour votre entreprise**

> cci-paris-idf.fr/elections2016

AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE, JE PEUX :

- Agir sur la fiscalité et les charges
- Recruter mes futurs collaborateurs
- Financer mon développement
- Réussir ma transformation digitale

ÉLECTIONS : MODE D'EMPLOI

**Du 20 octobre au 2 novembre 2016,
votez aux élections de la CCI Paris Île-de-France**



QUI EST ÉLU ?

296 chefs d'entreprises à élire : 92 élus régionaux, et 204 élus départementaux et territoriaux

Cette élection vous permet d'élire des chefs d'entreprise et cadres dirigeants du commerce, de l'industrie et des services qui vous représenteront localement à Paris, en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, en Essonne, dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et dans le Val-d'Oise et au niveau régional.

QUI PEUT VOTER ?

Une composition représentative de l'économie locale et régionale.

Les membres sont élus dans chaque département par les chefs d'entreprise relevant de leurs sous-catégories professionnelles.

LES 6 SOUS-CATÉGORIES :

- commerce de 0 à 9 salariés
- commerce de 10 salariés et plus
- industrie de 0 à 49 salariés
- industrie de 50 salariés et plus
- services de 0 à 9 salariés
- services de 10 salariés et plus

LES 8 DÉPARTEMENTS :

Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise.

QUAND ET COMMENT VOTER ?

DU 20 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE, VOUS POUVEZ VOTER :

- par correspondance
- par Internet (sur www.jevote.cci.fr en utilisant vos codes d'accès que vous recevrez par courrier à partir du 20 octobre 2016)

LES ÉTAPES DE L'ÉLECTION

À PARTIR DU 20 OCTOBRE 2016

- Réception du matériel de vote : le scrutin sera ouvert jusqu'au 2 novembre 2016 par Internet ou par courrier.

10 NOVEMBRE 2016, AU PLUS TARD

- Proclamation des résultats

> *Pour plus de renseignements :*
elections@cci-paris-idf.fr

RÉGION

FISAC : un nouvel appel à projet pour 2016

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des entreprises commerciales, artisanales et de services de proximité dans des zones rurales ou des zones urbaines fragilisées par l'évolution démographique ou par une situation économique particulièrement difficile. Réformé en profondeur cette année, ce fonds lance un nouvel appel à projet pour 2016.



« Cette aide s'adresse spécifiquement aux entreprises commerciales, artisanales ou de services qui envisagent une opération de création, de maintien, de modernisation, d'adaptation ou de transmission de leur activité. L'aide vise à préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Pour être éligibles, les établissements ne doivent pas dépasser plus d'un 1 M d'€ de chiffre d'affaires », rappelle A.HOLLEMAERT, responsable service commerce à la CCI Seine-Saint-Denis.

Le FISAC a récemment fait l'objet d'une profonde refonte, l'objectif étant de redonner une pleine efficacité à ce dispositif d'aide. Cette refonte se traduit en particulier par :

- La mise en place de nouvelles modalités de sélection des dossiers au moyen d'appels à projets. Les appels à projets permettent de sélectionner, parmi les dossiers éligibles, ceux qui bénéficieront d'une aide du FISAC compte tenu des ressources disponibles et des priorités fixées par le ministre chargé du commerce.
- Un engagement prioritaire auprès de deux cibles : les entreprises les plus fragiles pour les aider à affronter les défis du futur et les communes rurales et quartiers prioritaires de la politique de la ville pour les aider à maintenir et à développer leurs

activités commerciales, artisanales et de services.

L'aide du FISAC intervient sous la forme d'une subvention dont le taux d'intervention varie en fonction du type d'opérations (opération individuelle en milieu rural ou opération collective), du type de dépenses (dépenses de fonctionnement ou dépenses d'investissements), et du maître d'ouvrage (maîtrise d'ouvrage privée ou maîtrise d'ouvrage publique).

L'appel à projets 2016 vise un triple objectif :

- 1/ Promouvoir une offre de proximité répondant à l'évolution des attentes des consommateurs
- 2/ Préserver le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celles-ci les moyens de se moderniser et de se développer
- 3/ Favoriser les projets qui peuvent contribuer à la redynamisation des territoires.

Les candidatures doivent obligatoirement être présentées sous la forme d'un partenariat réunissant la/les collectivités publiques, les associations de commerçants et d'artisans, la chambre de commerce et

d'industrie et la chambre de métiers et de l'artisanat. Ce partenariat est formalisé au sein d'un comité de pilotage présidé par le maire (ou son représentant) de la commune ou par le président (ou son représentant) de la collectivité publique présentant le projet.

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE QUI OFFRE DE RÉELLES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT POUR LES COMMERÇANTS

Le FISAC permet par exemple :

- De rénover et moderniser leurs locaux d'activité. Un commerce qui se rénove, c'est un commerce qui vit. Une nouvelle vitrine draine un flux plus important de clients.
- De sécuriser leurs entreprises commerciales et ainsi améliorer les conditions d'exploitation de leur activité.
- De se mettre aux normes et rendre accessibles leurs commerces et ainsi valoriser leurs boutiques et l'ouvrir à tous les publics.
- De financer l'acquisition de nouveaux équipements professionnels, permettant à l'entreprise d'accroître sa rentabilité et son efficacité et d'améliorer l'attractivité du commerce et ses conditions de travail.
- De réaliser des investissements numériques (création de site ou de portail internet) liés au développement pérenne de l'appareil commercial et répondant à l'évolution des attentes des consommateurs.

DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRE :

- L'appel à projets 2016 est ouvert jusqu'au :
- 28/10/2016 pour les opérations individuelles en milieu rural,
 - 30/01/2017 pour les opérations collectives.

> **Alexandre HOLLEMAERT**
Responsable du service Appui
aux entreprises CCI Seine-Saint-Denis
ahollemaert@cci-paris-idf.fr

RÉGION

Une aide régionale pour revitaliser le commerce en milieu rural

La sauvegarde des commerces de proximité constitue une mesure phare du volet économique du Pacte rural mis en place par le Conseil régional d'Île-de-France en 2016. Ce dispositif comprend deux types d'aides d'investissement : l'aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI, et l'aide aux commerces de proximité.

Le dispositif régional d'aide aux commerces de proximité en milieu rural a pour objectif le maintien, la création, le développement ou la reprise de commerces de proximité dans les territoires ruraux.

Les commerces de proximité bénéficiaires doivent implanter ou maintenir leur activité dans les centres-villes et centres bourgs des communes de moins de 10 000 habitants (hors Métropole du Grand Paris, et prioritairement celles de moins de 5 000 habitants) ; ou d'un EPCI rural dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires sont les commerces de proximité dont l'établissement est situé dans le territoire éligible, et qui satisfont les conditions suivantes :

- Commerce de proximité inscrit au registre du commerce et des sociétés ou justifiant d'une double immatriculation au répertoire des métiers et au registre des commerces et des sociétés
- En création, reprise ou développement
- Sédentaire ou non sédentaire
- Dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 M€, et dont le projet porte sur une surface de vente n'excédant pas 300 m²
- Exerçant une activité de commerce de "quotidienneté" telle que définie par l'INSEE
- Et de manière générale, toute activité concourant à favoriser la revitalisation et l'animation commerciale des territoires ruraux (salons de coiffure, opticiens, pressing, fleuristes...)

Sont exclues les entreprises exerçant les activités suivantes : distribution de carburant et stations-services, banques et assurances, agences immobilières, agences de voyages, activités touristiques, professions libérales, artisanat de production, BTP.

QUATRE TYPES D'INVESTISSEMENTS CONCERNÉS

Les dépenses éligibles à l'aide régionale correspondent aux investissements liés à :

- **La mise aux normes (environnementales, sanitaires) et l'accessibilité des personnes handicapées et personnes à mobilité réduite.**
- **L'immobilier** : aménagement, extension ou modernisation des locaux professionnels (y compris rénovation des vitrines), acquisition des fonds commerciaux et artisanaux.
- **Mobilier/équipements et matériels professionnels (neufs ou d'occasions)** : acquisition d'équipements professionnels, acquisition (hors crédit-bail) de véhicules de tournée utilisés par les commerçants pour assurer une desserte itinérante de proximité dans les communes dépourvues d'activités commerciales et leur aménagement, acquisition destinées à la sécurisation des entreprises.
- **Les études et prestations d'ingénierie** spécifiques à la réalisation du projet (étude sur la viabilité économique, évaluation financière de l'entreprise reprise, notamment).

Les dépenses de réparation des dégâts subis par les commerces touchés par les inondations intervenues entre fin mai et début juin 2016, nécessaires pour maintenir leurs activités, sont éligibles. Sont exclus les investissements couverts par les assurances ou pris en charge par les fonds d'urgence régional et/ou national.

Les investissements liés à l'acquisition des murs sont exclus des dépenses éligibles.



30 % DU MONTANT DES DÉPENSES

La Région Île-de-France intervient à hauteur de 30% maximum des dépenses d'investissement. Le montant maximum de subvention est de 50 000 €. Le montant minimum des dépenses subventionnables est de 10 000 € pour les activités sédentaires et de 7 000 € pour les non sédentaires.

Lorsque l'aide est d'un montant au moins égal à 23 000 €, son versement est subordonné à la signature d'une convention avec la Région. Pour les aides d'un montant inférieur, le versement s'opère en une seule fois, sur présentation de factures d'investissements réalisés.

Pour les dépenses d'investissement liées aux études et prestations d'ingénierie spécifiques à la réalisation du projet, la subvention est d'un montant forfaitaire de 800 € par projet.

Les commerçants intéressés par ce type d'aide sont invités à se rapprocher de leur CCI ou à déposer leurs demandes de subvention à la Région Île-de-France sur la plateforme des aides régionales :

<https://par.iledefrance.fr>

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS AUPRÈS DES CCI DES YVELINES, DU VAL D'OISE, DE LA SEINE ET MARNE ET DE L'ESSONNE.

- Contact CCI Seine-et-Marne :
Valérie PINON
ddat-contact@seineetmarne.cci.fr
- Contact CCI Versailles Yvelines :
Cynthia LESTABLE
clestable@cci-paris-idf.fr
- Contact CCI Val d'Oise : Damien WALKER
dwalker@cci-paris-idf.fr
- Contact CCI Essonne : Stéphanie LEBEAU
s.lebeau@essonne.cci.fr

RÉGION

Aides à l'embauche : mode d'emploi

Aides au recrutement d'un premier salarié, d'un demandeur d'emploi ou d'un apprenti.
Il existe de multiples dispositifs pour faciliter l'embauche de nouveaux collaborateurs dans un commerce.
Tour d'horizon des principales aides.



AIDE À L'EMBAUCHE D'UN PREMIER SALARIÉ POUR LES TPE

Pour encourager le recrutement dans les TPE, une aide à l'embauche d'un premier salarié d'un montant maximal de 4 000 € a été créée pour toute embauche en CDI ou en CDD de plus de 6 mois comprise entre le 9 juin 2015 et le 31 décembre 2016. (un renouvellement du dispositif est en cours)

Ce dispositif s'applique à toute entreprise de droit privé quel que soit son statut juridique : société, association, artisan, profession libérale, entreprise individuelle, micro-entreprise... Pour bénéficier de cette aide, l'entreprise ne doit pas appartenir à un groupe.

L'entreprise ne doit pas avoir conclu de contrat de travail avec un salarié, au-delà de la période d'essai, dans les 12 mois précédant la nouvelle embauche (le recours à l'intérim dans les 12 mois précédents n'exclut pas l'aide, le salarié intérimaire n'étant pas lié par un contrat de travail avec l'entreprise utilisatrice).

L'aide ne s'applique pas aux contrats d'apprentissage. Elle n'est pas cumulable par ailleurs avec une autre aide de l'État à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi versée au titre du même salarié. L'aide est versée sur une période maximum de deux ans.

La demande d'aide doit être envoyée par l'employeur dans les 6 mois suivant le début d'exécution du contrat.

AIDE «EMBAUCHE PME»

Mise en place depuis le 25 janvier 2016, cette aide est destinée aux entreprises de moins de 250 salariés. Elle est ouverte aux recrutements conclus sous forme de CDI, CDD ou contrat de professionnalisation d'au moins 6 mois conclu entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016.

La rémunération ne doit pas excéder 1,3 SMIC.

Cette aide s'élève à 500 € par trimestre pendant un maximum de 24 mois. Les modalités pratiques de versement de l'aide sont identiques à celles de l'aide « Première embauche ».

Un associé salarié de l'entreprise peut en bénéficier ainsi qu'un gérant pour ses salariés et pour lui s'il se salarie et si, de plus, il est minoritaire ou égalitaire.

Le cumul de cette aide est possible avec la réduction générale des bas salaires, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le contrat de professionnalisation, les aides versées par les conseils régionaux, l'ACCRE et les aides de l'AGEFIPH. En revanche, elle n'est pas cumulable avec une autre aide de l'État.

AIDE AU RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié et un employeur qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise et au centre de formation des apprentis (CFA) pour obtenir un diplôme ou un titre professionnel. Il existe différentes aides prévues pour les employeurs qui embauchent des apprentis. Toutes ces aides sont cumulables.

Exonération des charges salariales

Pendant toute la durée du contrat, l'employeur est exonéré des charges sociales, à l'exception de la cotisation patronale d'accidents du travail et maladie professionnelle et de certaines cotisations prévues par certaines conventions collectives.

La CSG et la CRDS ne sont pas dues par l'apprenti.

En fonction des effectifs de l'entreprise, cette exonération peut être totale ou partielle (l'effectif pris en compte est celui du 31 décembre précédant la conclusion du contrat d'apprentissage).

Aide aux TPE pour l'embauche d'un apprenti mineur

Une entreprise de moins de 11 salariés qui recrute un apprenti mineur peut bénéficier d'une aide forfaitaire de 1 100 € versée chaque trimestre, soit 4 400 € pendant la première année du contrat.

L'aide est cumulable avec les dispositifs existants : prime apprentissage, aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire, crédit d'impôts...

Prime régionale à l'apprentissage :

Les entreprises **de moins de 11 salariés** peuvent percevoir une prime de 1 000 € minimum par année de formation, versée par la région dans laquelle est situé l'établissement où travaille l'apprenti.

Une seconde aide de 1 000 € minimum (mais pour une seule année) concerne les entreprises employant **jusqu'à 249 salariés**, qui :

- Soit recrutent un premier apprenti (il ne faut pas avoir employé d'apprenti depuis le 1^{er} janvier de l'année précédente),
- Soit embauchent un apprenti supplémentaire, le nombre de contrats en cours après le recrutement de ce nouvel apprenti devant être supérieur au nombre de contrats en cours dans l'établissement au 1^{er} janvier.

Les deux dispositifs se cumulent pour les entreprises de moins de 11 salariés qui répondent aux critères d'éligibilité.

Le montant et les modalités d'attribution de cette prime sont fixés par le conseil régional.

AUTRES DISPOSITIFS D'AIDES

Il existe un ensemble d'autres exonérations :

- Les exonérations / réduction de cotisations sociales dite «réduction Fillon» et dont l'allègement de charges s'aligne avec le dispositif «zéro charges» pour les salaires au SMIC, prévu dans le cadre du pacte de responsabilité.
- L'exonération Zone France Urbaine (ZFU), l'exonération Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou l'exonération temporaire de la contribution patronale relative à l'assurance chômage (4 mois pour les entreprises de moins de 50 salariés et 3 mois pour les entreprises de 50 salariés et plus dans le cadre d'embauches en CDI après la période d'essai pour les salariés de moins de 26 ans).

Il existe par ailleurs des contrats aidés aux avantages spécifiques tels que le contrat de professionnalisation, les contrats uniques d'insertion : CUI-CIE (secteur marchand), le CIE starter et aussi les emplois d'avenir et contrats de génération.

Afin d'aider les employeurs à calculer le coût réel d'une embauche, en fonction du contrat choisi, un simulateur a été mis en ligne par les pouvoirs publics (<https://embauche.beta.gouv.fr/>)

RÉGION

Inondations en Île-de-France : les CCI au service des entreprises sinistrées

Les inondations qui ont touché l'Essonne et la Seine-et-Marne début juin ont douloureusement impacté de nombreuses entreprises et commerces. A situation d'urgence, réaction d'urgence. La CCI Seine-et-Marne et la CCI Essonne se sont mobilisées pour soutenir et accompagner les établissements sinistrés



EN SEINE-ET-MARNE : PLUS DE 550 ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

Près d'un millier d'établissements, dont de nombreux commerces ont été impactés par les inondations en Seine-et-Marne. La cellule SOS Inondations rapidement mise en place par la CCI, en liaison avec les services de l'Etat, la Chambre de Métiers et le département, a permis de venir en aide à plus de 500 établissements.

Besoin d'information, accompagnement dans les démarches auprès des assureurs, des administrations ou des experts, assistance dans le montage de dossiers d'aides d'urgence, écoute face à des situations personnelles et professionnelles dramatiques : la ligne directe et les permanences sur les territoires ont permis aux chargés de mission délégués par la CCI de répondre au plus vite et le plus efficacement possible aux interrogations des entreprises sinistrées.

L'arrêté de catastrophe naturelle délivré au profit des communes les plus touchées a permis de faciliter l'indemnisation en reconnaissant la gravité et l'origine climatique du sinistre. Les entreprises ont dû toutefois s'acquitter d'une franchise correspondant à 10 % des dommages matériels directs. Des aides d'urgence ont permis d'alléger ces problèmes de trésorerie.

Une aide exceptionnelle a ainsi été mise en place grâce à un appel aux dons lancé par le Rotary auprès de ses adhérents. 20 000 € ont été collectés et reversés à des entreprises du sud de Seine-et-Marne gravement touchées.

A Samois-sur-Seine près de Fontainebleau, le restaurant le Quai des Saveurs a pu bénéficier de ce soutien. « *Dans notre établissement, situé en bord de Seine, la salle et la cuisine ont été largement inondées. Nous avons dû fermer durant deux mois alors même que la pleine saison débutait* », souligne Jean-Pierre LOUIS gérant de l'établissement. « *Nous avons été particulièrement sensibles à l'élan de solidarité et à la mobilisation de la CCI et du Rotary aux côtés des entreprises les plus touchées* ».

> **Contact : Corinne RETAUD BIANCHINI**
corinne.retaud-bianchini@seineetmarne.cci.fr

ESSONNE : REACTIVITÉ ET PROXIMITÉ POUR LES COMMERÇANTS SINISTRÉS

A l'instar de la CCI Seine-et-Marne, la CCI Essonne a mis en place une cellule spéciale inondation afin d'aider et aiguiller rapidement les entreprises sinistrées dans leurs démarches.

Conseils techniques et mise en relation avec

les bons interlocuteurs ont été les premières actions réalisées. Mais c'est probablement la présence terrain d'élus et collaborateurs CCI venus à la rencontre des entreprises sinistrées dès le lendemain des inondations qui aura été le plus apprécié.

Face à l'ampleur des dégâts et à l'urgence pour les entreprises de réaliser leurs démarches de demandes d'indemnisation et de redémarrer leur activité, la CCI Essonne a organisé plusieurs réunions avec les principaux acteurs économiques. La première s'est tenue directement dans les locaux de la Mairie de Longjumeau et a ainsi permis aux commerçants de venir poser leurs questions aux représentants de la CCI Essonne, du Syndicat des Courtiers en assurances, de la DIRECCTE, du RSI et de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne. Nombreuses ont été les interrogations et inquiétudes des commerçants présents : état de catastrophe naturelle, perte d'exploitation, activité partielle, aides du RSI... Bien que inquiets pour le redémarrage de leur exploitation, les commerçants ont pu ainsi repartir avec des réponses et le sentiment de ne pas être seuls.

> **Contact : Stéphanie LEBEAU**
s.lebeau@essonne.cci.fr

ESSONNE

Etre présent sur le net : un atout stratégique pour développer son activité



TÉMOIGNAGE JULIE GARIN Bo & Bon (Igny- Essonne)

Quand une épicerie fine s'offre une seconde vitrine

Situé en plein centre-ville à Igny en Essonne, Bo & bon propose une grande diversité de produits sucrés et salés avec une recherche constante de produits artisanaux français, naturels et hautement qualitatifs. Cette épicerie fine ouverte en 2011 ouvrira prochainement sa première boutique en ligne. Une démarche suivie et accompagnée par la CCI Essonne.

Se lancer dans le e-commerce et vendre sur le web permet de réaliser un chiffre d'affaires additionnel et répond à l'évolution du comportement d'achats des consommateurs. Pour aider les commerçants à s'approprier ces nouveaux outils de communication et de vente complémentaires aux ventes réalisées en boutique, les CCI d'Île-de-France proposent de nombreuses solutions d'accompagnement.

La CCI Essonne propose ainsi un diagnostic des technologies de l'information et de la communication au sein de l'entreprise. « L'objectif est de savoir quels sont les outils du web et de l'internet qui permettront de développer la performance du commerce, d'augmenter le chiffre d'affaires, de réduire les coûts et de fidéliser les clients », explique Youssef Jilidi, conseiller expert en numérique à la CCI. A l'issue, du diagnostic un accompagnement spécifique est proposé allant de la formation à la réalisation de prestations telles que la création de site internet.

« Plus généralement, des séances de formation sont dispensées en inter et intra-entreprises par la CCI Essonne sur différents sujets : créer sa page Facebook, utiliser les réseaux sociaux, mettre en place un site internet en optimisant son référencement, créer son site de e-commerce, la e-réputation de l'entreprise... ».

> **Contact : Stéphanie LEBEAU**
s.lebeau@essonne.cci.fr

« Nos clients viennent, avant tout, chercher des cadeaux originaux mais aussi pour se faire plaisir. Pour développer cette clientèle qui dispose d'un bon pouvoir d'achat et accroître notre visibilité, la question de la création d'un site internet s'est vite posée », souligne Julie Garin, la gérante de ce commerce.

« Comme nous démarchons également des clients professionnels soit ponctuellement soit, plus régulièrement, pour des marchés de Noël ou des cadeaux de fin d'année, disposer d'un site vitrine devenait indispensable. Nous nous sommes rapprochés de la CCI pour mener à bien ce projet et avons suivi deux formations complémentaires proposées par la Chambre, l'une sur la création d'un site internet et l'autre sur le référencement. Ces stages nous ont beaucoup appris. Les équipes et les formateurs sont très compétents et à l'écoute de chacun. Les conseils délivrés sont adaptés aux différentes situations. Si notre site internet est toujours en cours de réalisation, le bilan, à court terme est cependant plus que positif ».

RÉGION Digitalisation des commerces : le numérique tarde encore à s'installer en boutique

La CCI Paris Île-de-France a dévoilé le 19 septembre, à l'occasion de la première édition de Connect Street, les résultats de son 1^{er} baromètre de la digitalisation des commerces. Celui-ci révèle que les pratiques numériques sont loin d'être entrées dans les habitudes.

L'enquête réalisée auprès de plus de 2 000 commerçants franciliens de proximité montre en effet que seulement 42% des commerçants indépendants sont présents sur le web contre 72% pour les commerces en réseau. Parmi ces commerçants connectés, seuls 60% d'entre eux actualisent leurs informations au moins 1 fois par mois. La majorité des commerçants « online » (68%) se contentent d'un site vitrine. Moins d'un tiers des sites mis en place par les commerçants sont des sites marchands.

Les réseaux sociaux, par ailleurs, intéressent encore peu les commerçants franciliens : un sur trois est présent sur un réseau social, les plus jeunes principalement (50% ont moins de 35 ans). Enfin pour 50% des commerçants interrogés, la crainte du



manque de rentabilité au vu des investissements financiers, humains et organisationnels constitue le principal frein à la digitalisation du commerce.

DES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT POUR « CONNECTER » SON COMMERCE

La CCI Paris Île-de-France a pris depuis longtemps la mesure des enjeux liés à la transformation numérique des commerces de proximité et des attentes des commerçants dans ce domaine en accompagnant, localement, de plus en plus d'entrepreneurs dans leur projet au travers de prestations-conseils, des ateliers ou des formations dédiées.

« Avec Connect Street, nous avons voulu aussi aller au-devant des attentes d'information des commerçants en créant un forum d'un nouveau genre. Une rencontre faite d'expériences immersives au plus près de la réalité du commerce de quartier avec des ateliers pratiques des témoignages centrés sur les usages et retours d'expérience en rupture avec les conférences publicitaires et des démonstrations en temps réel d'une cinquantaine de solutions plus

spécialement dédiées au commerce. Cette première édition a réuni près de 1000 participants », souligne Céline Garinot-Yalnizian de la CCI Paris Île-de-France.

RÉUSSIR SA TRANSITION DIGITALE

Vous souhaitez vendre vos produits ou vos services sur internet, intégrer les nouvelles technologies dans la gestion de votre entreprise, trouver des prestataires ? La CCI Paris Île-de-France vous accompagne tout au long de votre projet. Découvrez toutes nos ressources et nos formations pour développer votre business en ligne sur notre plateforme Les digiteurs.

www.lesdigiteurs.fr



HAUTS-DE-SEINE Une ville vraiment so shopping !



Lancé en 2014, le site sceaux-shopping.com est une solution numérique originale proposée par la CCI Hauts-de-Seine, la ville de Sceaux et l'Union des Commerçants et Artisans de Sceaux (UCAS). Objectifs ? Dynamiser l'activité des commerçants locaux et faciliter les achats des consommateurs via une plateforme de e-commerce mutualisée.

« Nous avons lancé, il y a trois ans, avec une quinzaine de commerçants volontaires, une profonde réflexion sur l'évolution de l'offre marchande traditionnelle face au développement du e-commerce. L'idée était de mettre en place un site mutualisé et de greffer des services autour. Nous voulions que chacun puisse gérer sa propre vitrine et que l'internaute n'ait qu'un seul paiement et une seule facture, même s'il achète dans différents magasins. Un cahier des charges a été établi et, grâce au soutien logistique et financier de la CCI, ce projet a débouché sur la création de la conciergerie numérique «Sceaux Shopping».», explique Geneviève Bécoulet, chargée de la coordination de l'économie locale dans la ville.

Fromageries, traiteurs, magasins d'habillement mais aussi garages, objets de décoration ou encore agences de voyages... Au total près de 60 commerçants et artisans indépendants sur les 180 établissements implantés sur la commune ont rejoint la plateforme sceaux-shopping.com depuis sa création.

« Chaque commerçant inscrit possède son propre espace qu'il gère lui-même. Il peut mettre autant d'articles qu'il le souhaite. Aujourd'hui, plus de 1 500 articles sont en lignes sur le site ».

Avec un panier moyen de 30 € et une moyenne de 150 à 200 visiteurs/jour, les débuts sont certes encore modestes mais le but premier n'est pas de se positionner par rapport à des géants de la vente en ligne mais de dynamiser, au travers de cet outil numérique, le commerce local.

« La plateforme est une extension des magasins physiques. Elle permet aux commerçants d'accroître leur visibilité », souligne Geneviève Bécoulet. 20% des clients ayant utilisé ce site de vente en ligne sont d'ailleurs domiciliés en province. De nouveaux clients arrivent également en boutique après avoir vu des articles sur sceaux-shopping.com.

DES MODES DE LIVRAISONS MULTIPLES

Après avoir effectué leur achat en ligne, les clients peuvent ensuite récupérer sans attendre leurs articles directement en magasin. Grâce à un partenariat avec Bluedistrib, ils peuvent aussi, après inscription en ligne au service Cityssimo, retirer leurs commandes dans des casiers sécurisés, disposés à la sortie du RER Robinson (accessibles 24h/24 et 7j/7) dans la bulle Autolib et très prochainement sur le parking Penthièvre en extérieur à l'entrée de la rue piétonne. « Nous avons aussi intégré la livraison avec So Colissimo

sur le site, ce qui permet de desservir toute la France ou l'étranger », précise Geneviève Bécoulet.

La commune finance la maintenance annuelle du site et les opérations de communication liées à sa promotion. L'UCAS assure de son côté bénévolement la gestion au quotidien de la plateforme. « Il nous faudrait aujourd'hui et à minima un salarié à mi-temps pour gérer ce site et hiérarchiser les produits », estime toutefois son président Frédéric Schweyer. Un projet qui passe nécessairement par une augmentation du nombre de commerçants adhérents à cette plateforme et une légère évolution du ticket d'entrée annuel (100 € actuellement).

La ville réfléchit par ailleurs à de nouvelles évolutions de la plateforme. Une étude d'opportunité d'un service de livraison à domicile en véhicule électrique est en cours. Ce service pourrait être mutualisé avec le portage de repas aux personnes âgées ou les services de livraisons des supermarchés de la ville. Le site devrait également proposer à terme des offres promotionnelles couplées « avec par exemple un repas dans un restaurant et une sortie culturelle » précise Geneviève Bécoulet

> En savoir plus : www.sceaux-shopping.com



RÉGION

« Un coup d'accélérateur à mon projet d'entreprise »

Installée en France depuis 9 ans, Martha MURGUIA a conservé un lien étroit avec le Mexique, son pays d'origine. Véritable emblème national, la Tequila, est d'ailleurs au cœur de son activité.

« Bleu Agave vise à faire connaître la Tequila haut de gamme, un produit que l'on ne connaît pas ou très peu en France et dans le reste de l'Europe. Nous valorisons ce produit auprès des particuliers, des entreprises et des professionnels de la restauration à partir d'événements, d'ateliers cocktails et cuisine ou de dégustation de plats à base de tequila », précise-t-elle.

Autant d'activités nécessitant l'obtention d'un Permis d'exploitation et le suivi d'une formation HACCP. « Ces deux stages m'ont beaucoup apporté. Les programmes proposés par la CCI Seine-Saint-Denis sont clairs et avec une durée adaptée, compte-tenu de la densité

d'information qu'il faut assimiler. Mon objectif n'était pas de ressortir de là avec un simple bout de papier mais de bien comprendre les bonnes attitudes à adopter pour être en conformité avec la réglementation. Ces stages permettent aussi de sortir de son isolement et de partager des informations avec d'autres entrepreneurs. Les formateurs ont également pris le temps de comprendre mon projet qui est un peu atypique pour me guider dans mes démarches. Avant cette formation, on m'avait ainsi laissée entendre que je devais disposer d'une licence 4 et donc obligatoirement demander la naturalisation française pour exercer mon activité. J'étais un peu perdue

pour faire toutes mes démarches et prête à tout laisser tomber. Grâce à ce stage, j'ai appris que je pouvais parfaitement démarrer mon activité avec une simple licence d'exploitation. Donc cette étape formation a véritablement donné un coup d'accélérateur à la mise en œuvre de mon projet d'entreprise ».

> En savoir plus :
www.bleuagave.com

RÉGION

« Une formation très instructive »

Brunes, blondes, rousses, blanches ou ambrées n'ont plus vraiment de secret pour Jean-Michel KUBLER. Après avoir dirigé pendant plusieurs années une entreprise de miroiterie, cet entrepreneur vosgien de souche a décidé de prendre un nouveau virage en ouvrant cet automne une cave à bière. Un établissement original niché au cœur d'une grotte à La Roche Guyon dans le Val-d'Oise.



« J'en avais un peu marre du Bâtiment et de passer mes journées sur la route. La création de cette activité est une vraie reconversion pour moi et une nouvelle étape pour finir ma carrière. Ce secteur est en pleine expansion et je ne voulais pas louper le train », souligne le créateur de « La Grotte à bière ». « J'avais déjà quelques connaissances dans ce milieu mais le stage que j'ai effectué à la CCI Val-d'Oise à Cergy pour obtenir mon permis d'exploitation m'a permis d'apprendre beaucoup de chose sur la vente de boissons alcoolisées et sur sa réglementation. C'est une formation très complète. Les animateurs sont très compétents et connaissent leur job. C'était aussi très instructif de pouvoir échanger avec d'autres participants pendant ce stage ».

Et puisqu'il faut parfois associer fromage et charcuterie pour mieux faire savourer les subtiles arômes d'une bière, Jean-Michel KUBLER envisage de suivre également par la suite à la CCI un stage en Hygiène alimentaire pour pouvoir organiser régulièrement des séances de dégustation dans son établissement.

EN SAVOIR PLUS :

Formation Permis d'exploitation Débit de Boisson

www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/guest/permis-exploitation-debit-boisson

Formation Hygiène alimentaire

www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/guest/formation-hygiene-en-restauration-commerciale1

PARIS

EURO 2016 : un bilan mitigé pour les commerces de la capitale



Avec l'afflux de visiteurs estimé à 1,6 millions de personnes, l'Euro 2016 pouvait laisser entrevoir de bonnes affaires pour les commerçants parisiens. Les retombées n'ont malheureusement pas été à la hauteur de ces attentes.

Selon l'enquête* de la CCI Paris Île-de-France réalisée en juillet dernier, 89 % des commerçants parisiens estiment en effet que les répercussions de l'Euro 2016 sur leur activité ont été faibles ou nulles. Dans un contexte peu favorable (météo pluvieuse, grèves, crainte des attentats), l'événement a quand même bénéficié à l'hôtellerie-restauration dont les indicateurs d'activité se sont relativement stabilisés par rapport à la même période l'année précédente, en dépit du climat sécuritaire touchant particulièrement ce secteur.

DE 30 À 80% DE PERTES DE CHIFFRES D'AFFAIRES PRÈS DU CHAMP DE MARS.

Pour les commerçants du 7^e arrondissement situés près de la fan zone du Champ de Mars, l'Euro 2016 a davantage été vécu comme un cauchemar que comme une fête. Certaines activités ont en effet très fortement baissé (jusqu'à 80% de chiffres d'affaires en moins) en raison du bouclage total et quotidien du quartier à partir de midi (ou au mieux à 15 heures) les jours de match. La CCI Paris et la mairie du 7^e arrondissement sont intervenues auprès des autorités compétentes pour demander de restreindre les périmètres de sécurité et rendre ainsi certains commerces accessibles aux clients.

DES RETOMBÉES TOURISTIQUES SUR LE LONG TERME

L'Euro 2016 pourrait à terme cependant favoriser un retour à la normale de la fréquentation touristique à Paris. La Ville s'attend aussi à des retombées ultérieures, l'image de la capitale ayant été diffusée dans le monde entier grâce à 3 100 journalistes accrédités sur la fan-zone où ils ont tourné 6 000 reportages touchant 100 millions de téléspectateurs, d'après les services de la Ville.

* Enquête du CROCIS sur les soldes d'été 2016 incluant des questions sur l'impact de l'Euro 2016



ESSONNE

Les Ulis : 20 ans de partenariats au service du commerce de proximité

L'ACAVU, l'une des principales associations de commerçants et artisans de la Ville des Ulis, a fêté cette année ses 20 ans d'existence en organisant, pour l'occasion, une importante opération de promotion en cœur de ville. Une opération réalisée avec le soutien de la commune et de la CCI Essonne.

« Depuis sa création en 1996, notre association a organisé plus de 80 animations différentes. Une communication de proximité que nous avons pu développer dès l'origine grâce à un partenariat étroit et continu avec la mairie et la CCI Essonne », souligne Didier Mayenobe, le président de l'ACAVU. « A l'occasion de ce 20e anniversaire, nous avons organisé quatre semaines d'animations et de promotions réparties entre mai et octobre. Nos adhérents ont particulièrement joué le jeu en arborant des t-shirts à l'image de cet événement et en proposant des promotions spéciales durant toute cette période. Nous sommes dans une ville un peu particulière, avec six quartiers différents. Pour encourager les flux de clientèle d'un quartier à l'autre, nous avons aussi mis à la disposition des habitants un passeport à point. A chaque fois

que les clients rendaient visite à un commerçant, un tampon validait leur passage. L'objectif étant de leur faire remplir, grâce à une offre de cadeaux incitative, le plus de tampons possibles dans des quartiers différents ».

L'association a souhaité valoriser également, à travers l'édition d'un calendrier diffusé auprès des habitants, les commerçants du cœur de ville. Cet espace marchand continue à vouloir exister, et ce, en dépit des profondes mutations urbaines subies depuis deux ans, du départ de certains commerces et de la concurrence des centres commerciaux en périphérie. Sur les 70 établissements que compte le centre-ville, 36 adhèrent à l'association.

« Comme les années précédentes, la CCI Essonne a financé à hauteur de 50 %, après acceptation de notre dossier Dynamacité, les supports de communication liés à cet événement. C'est une aide non négligeable pour ce type d'opération », souligne le président de l'ACAVU.

> www.acavu-les-ulis.fr

> [En savoir plus sur le dispositif Dynamacité](#)



PARIS

Quand le commerce soigne son look

Pour capter une clientèle de plus en plus séduite par le commerce en ligne, les enseignes doivent davantage soigner l'organisation et le design de leurs points de vente traditionnels. Le prix Paris Shop & Design, organisé par la CCI de Paris, valorise précisément des binômes de commerçants et de designers ou d'architectes, qui ont collaboré sur un projet de création ou de rénovation d'espace au cours des trois dernières années.

Grâce à ce prix, les lauréats peuvent promouvoir et valoriser leurs réalisations auprès des professionnels et bénéficient d'une belle visibilité grâce à la campagne de communication autour de l'événement et au soutien de grands partenaires : Mairie de

Paris, Ordre des architectes en Ile-de-France, Apsys, CBRE, EquipMag et des partenaires média : Figaroscope, Architectures magazine et Intramuros.

9 réalisations ont été récompensées cette année lors de la 3^e édition de ce concours, à travers huit catégories (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, bien-être/santé/beauté, cafés/restaurants, hôtels, services aux particuliers, culture et loisirs) et, pour la première fois cette année, un prix « digital experience ». Avec ce prix, la CCI Paris souhaite sensibiliser les 62 000 commerçants parisiens en démontrant par l'exemple que le design apporte une authentique valeur ajoutée à leur activité.

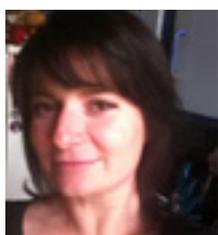
- > [Consulter la liste des lauréats et leurs témoignages](#)
- > [En savoir plus sur Paris Shop & Design](#)
- > [En savoir plus sur l'accompagnement de la filière Création Mode design](#)



ACCESSIBILITE

« Un accompagnement en beauté »

Florence ANSAR a ouvert il y a une dizaine d'années à Savigny-sur Orge l'institut de Beauté Physiobell, un établissement spécialisé dans les soins anti-âge et amincissants. Cette esthéticienne a bénéficié il y a quelque mois d'un accompagnement de la CCI Essonne pour la rédaction de son dossier ADAP.



**TÉMOIGNAGE
FLORENCE ANSAR
Institut Physiobell
Savigny-sur-Orge, Essonne**

« En mai dernier, lors d'une rencontre du club de chefs d'entreprises auquel j'appartiens, une personne de la CCI m'a mise en relation avec un conseiller de la Chambre pouvant m'accompagner pour toutes les formalités liées à l'accessibilité de mon établissement. J'ai tout de suite sauté sur l'occasion. Toutes les démarches administratives me rebutent. Je préfère m'occuper de ma clientèle et faire appel à des gens compétents qui savent faire les choses bien mieux que moi dans ce domaine. C'est parfois très compliqué pour un chef d'entreprise de gérer à la fois son activité, sa comptabilité et de trouver en plus

du temps pour remplir ce genre de dossier plutôt complexe. Mon institut est situé au premier étage d'un immeuble sans ascenseur et je ne suis pas le propriétaire des murs ! Un conseiller est venu sur place ce qui lui a permis de se rendre compte de ma problématique. Il a pris toute une série de mesures, répondu avec beaucoup de pédagogie à l'ensemble de mes questions. Ce conseiller a consacré ensuite plus de 2 heures pour m'aider à remplir sur place le dossier ADAP à déposer en mairie. Je suis très satisfaite de cette prestation et de l'aide que la CCI a pu m'apporter. »



ACCESSIBILITE

« Sans l'aide de la CCI, il m'aurait été difficile de me mettre aux normes »

TÉMOIGNAGE
ISABELLE VERLEY
agence **NOUVELLES FRONTIERES**
Meaux

« Je n'étais pas vraiment en avance par rapport aux obligations administratives exigées par la réglementation pour l'accès des personnes handicapées dans les commerces. Le dispositif me semblait assez complexe. Sur les conseils de mon association de commerçant, j'ai décidé, il y a quelques mois, de me faire accompagner par la CCI Seine-et-Marne à travers sa prestation "Analyse de la conformité à la réglementation accessibilité". Un conseiller de la CCI a réalisé un diagnostic d'accessibilité complet de mon local.

Il m'a ensuite bien expliqué comment remplir les différents documents demandés dans le cadre du dépôt de dossier de mise en accessibilité, quels travaux étaient à priori à prévoir et quelles dérogations pouvaient être sollicitées au vu de la configuration de mes locaux. J'ai reçu, quelques jours après, un diagnostic écrit me permettant de constituer aisément mon dossier et de le déposer en mairie.

Cette prestation dont le coût est très abordable m'a fait gagner beaucoup de temps et je la recommande volontiers à d'autres commerçants ! La visite du conseiller a été rapide et ses explications très claires. Sans l'aide de la CCI, il m'aurait été bien difficile de me mettre aux normes ! »



27, Avenue de Friedland
75382 Paris Cedex 08

CCI DÉPARTEMENTALES



2, Rue de Viarmes
75001 Paris



21, Avenue de Paris
78000 Versailles



55, Place Nelson Mandela
92729 Nanterre Cedex



191, Avenue Paul Vaillant Couturier
93000 Bobigny



8, Place Salvador Allende
94011 Créteil Cedex



Cap Cergy - Bât C1
35, Boulevard du Port
95000 Cergy

CCI TERRITORIALES



1, Avenue Johannes Gutenberg Serris
77776 Marne-la-Vallée Cedex 4



2, Cours Monseigneur Roméro
91004 Evry Cedex

0 820 012 112

Service 0,12 € / min
+ prix appel

entreprises.cci-paris-idf.fr

01 74 60 51 00

seineetmarne.cci.fr

01 60 79 91 91

essonne.cci.fr